FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES
FORMATION DE BASE DIVERSIFIÉE (FBD)
DOMAINE DE L'UNIVERS SOCIAL

SCP-5101-2
MONDE CONTEMPORAIN
ENVIRONNEMENT - POPULATION - RICHESSE

ANNEXES

ANNEXE 1

LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION : PRÉVENIR AU LIEU DE GUÉRIR

Dans les années 2000, la recherche scientifique a permis de mettre en lumière la dangerosité du bisphénol A (molécule utilisée dans certains plastiques) contenu dans les biberons pour bébé. Cette molécule aurait des effets sur le système endocrinien (pancréas) pouvant provoquer le diabète, l'obésité ou affecter la reproduction. Certains cancers y seraient même associés. Et pourtant, les biberons n'ont jamais fait l'objet de vérification sur ces effets avant d'être mis en marché. Les connaissances scientifiques ne permettaient pas encore de comprendre l'effet du produit sur l'enfant. Mais alors, pourquoi mettre en marché un tel produit?

La fracturation hydraulique est une technique qui est utilisée depuis plus de 70 ans. Cette technique consiste à injecter un mélange d'eau, de sable et de fluides chimiques à forte pression pour fracturer (créer une fissure) dans la structure des roches sous le sol. Utilisée au départ pour trouver du pétrole, on s'en sert depuis les années 1980 pour trouver des sources de gaz de schiste (méthane). En de nombreux endroits aux États-Unis, cela a permis de découvrir des gisements de gaz.

Pour en savoir plus : **https://www.youtube.com/watch?v=mlk-dtx87Fw**

Cependant, en plusieurs endroits, cette technique a été proscrite. D'ailleurs, au Québec, après un débat vigoureux, elle a été interdite. Pourquoi?

Divers problèmes ont été rapportés, notamment l'infiltration des produits chimiques dans la nappe phréatique lors de la fracturation contaminant l'eau que certaines populations consomment.

Pour en savoir plus : **https://www.youtube.com/watch?v=JcQxNzA7vC8**

https://www.youtube.com/watch?v=Xxba9bG4meM

Par ailleurs, la fracturation à grande échelle provoque des tremblements de terre et libère des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Pour en savoir plus : **https://www.youtube.com/watch?v=vY2bIzi004Y**)

https://www.youtube.com/watch?v=ZSPoHMPtq80

https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/640558/gaz-schiste-lecons-pennsylvanie

Le spécialiste dans le dernier document vidéo affirme que l'expérience passée en Pennsylvanie pourrait servir au reste du monde pour éviter les erreurs commises. Mais aurait-il mieux valu étudier les effets avant de faire les erreurs?

C’est ici qu’intervient le principe de précaution.

« Lorsque la réalisation d’un dommage, bien qu’incertaine en l’état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l’environnement, les autorités publiques veillent, par l’application du principe de précaution et dans leurs domaines d’attributions, à la mise en œuvre de procédures d’évaluation des risques et à l’adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage. »

Article 5, Charte de l’environnement. France

En résumé, cela signifie qu’il faut mettre en place des politiques pour prévenir les risques quand les connaissances scientifiques ou techniques ne peuvent apporter de réponses. Il faut alors s’intéresser aux risques potentiels, puis mettre en application des règlements et des procédures pour éviter les problèmes ou les réduire avant qu’il ne soit trop tard. Prévenir au lieu de guérir.

« L’application de la précaution est justifiée dans un contexte d’incertitude scientifique, lorsque des **preuves raisonnables** indiquent que la situation pourrait générer des effets nocifs importants sur la santé, même lorsque les mécanismes causaux et les effets n’ont pas été démontrés scientifiquement à cause d’informations incomplètes, peu concluantes ou incertaines.

La précaution fournit donc des indications sur la voie à suivre lorsque la science ne peut apporter de réponses suffisantes et précises. Toutefois, la précaution n’offre pas une alternative à la science; elle exige, au contraire, beaucoup de rigueur dans son application.

Ce principe de précaution doit par conséquent être invoqué avec discernement et en tenant compte de la gravité du risque potentiel. Il faut également se rappeler que l’absence de risque est difficile à prouver hors de tout doute. L’exigence d’un **risque parfaitement contrôlé** par la science et les techniques c’est ce que l’on appelle le risque zéro. Le principe de précaution ne vise pas le risque zéro. »

Institut national de santé public. Québec

Médiagraphie

"Toupictionnaire" : le dictionnaire de politique, Toupie, http://www.toupie.org/Dictionnaire/Principe_precaution.htm

Centre d'expertise et de référence en santé publique, INSPQ, https://www.inspq.qc.ca/maternite-et-travail/recours-au-programme-pour-une-maternite-sans-danger/principe-de-precaution

Sortie de crise et développement durable. Le blog de Jean-Pierre Bompard, Alternatives économiques, https://blogs.alternatives-economiques.fr/bompard/2011/09/30/principe-de-precaution-et-developpement-durable

Bisphénol A: où se cache-t-il ?, Passeport Santé https://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Dossiers/DossierComplexe.aspx?doc=bisphenolA_eviter_do

Fracturation hydraulique, Novethic, https://www.novethic.fr/lexique/detail/fracturation-hydraulique.html

Annexe 2

DÉVELOPPER SA PRISE DE POSITION

Comprendre mon sujet	Recherche	Contenus
	• Au moins 5 sources différentes et crédibles traitant du sujet (VOIR ANNEXE 3).	• Les sources doivent me permettre de bien définir mon sujet.
	• Ces sources me permettent de couvrir le plus grand nombre de points de vue pertinents.	• Ces sources doivent me permettre de bien comprendre les enjeux (les positions contradictoires, les avantages et les inconvénients). • Il serait intéressant également de rechercher les opinions exprimées dans les médias à ce sujet (éditorialistes, chroniqueurs).
Exprimer mon opinion	Les faits	La prise de position
	• Identifier les informations qui me permettent de comprendre (définir) le sujet. • Identifier les informations statistiques pertinentes. • Identifier les faits pertinents. • Identifier les opinions éclairées (basées sur les faits, provenant de spécialistes, etc.) de celles qui ne le sont pas.	• Définir clairement sa prise de position (pour ou contre). • Définir ses arguments et les développer avec des faits. • Montrer votre ouverture en examinant au moins un argument contre votre position qui vous semble valable.
Conclure	• Résumer votre position. Offrir d'autres pistes de solution. Vous questionner sur l'avenir. Votre choix.	

Annexe 3

La crédibilité des sources

Il faut toujours porter beaucoup d'attention aux sources d'information.

- N'importe qui peut publier de l'information en ligne.
- Un contrôle n'est pas toujours exercé sur ce qui est publié.
- Des éléments d'information peuvent cacher certains buts (vente de produits, promotion d'un organisme, dénigrement de personnes ou de groupes).

Qu'est-ce qu'une source d'information fiable?

- Une source est estimée fiable quand lorsqu'elle respecte certains critères établis.
- On la dit digne de confiance quand on peut vraiment s'y fier.

Il est essentiel de vérifier la fiabilité et la validité d'une source d'information avant de s'en servir pour appuyer son propos

Comment fait-on cette vérification?

Six questions peuvent vous guider à vérifier la validité et la fiabilité d'une source. Ces outils ne sont pas parfaits. **Le jugement doit aussi nous guider**.

Ex. : Un spécialiste peut se tromper ou aller plus loin que son champ d'expertise. Un journal crédible peut publier une information incomplète qui peut nous donner une idée fausse, etc.

- 1e Question : Qui
-
- L'auteur est-il identifié?

  Un texte anonyme ou signé par un « avatar » doit être considéré suspicieusement.

- Quelles sont ses compétences ?

  Un médecin peut certainement discuter médecine, mais serait-il tout aussi compétent pour parler de plomberie ou de politique économique?

- Le site Internet est-il publié par une personne ou un organisme reconnu ?

  Bien des sites ne sont pas crédibles, car on ne connaît pas leurs politiques de publication ou leur code d'éthique. Ils peuvent proposer de l'information biaisée.

- Peut-on entrer en contact avec l'auteur ?

2e Question : Quoi

- L'information trouvée se trouve-t-elle sur d'autres sites Internet ?

  Si l'on peut retrouver l'information auprès de plusieurs sites crédibles, il y a de fortes chances que l'information soit vraie.

- Qui est le public visé par le site ?

  Ici, il faut faire preuve de prudence. Une information ciblée peut être crédible. Ex. : un médecin écrit dans une revue médicale. Cependant, certains sites s'adressent à des groupes de gens faisant la promotion d'idées plus controversées. Ex : Un groupe d'extrémistes qui cherchent à provoquer des débats sur des bases idéologiques.
  Ex : Les groupes anti-vaccins.

- L'information est-elle objective ?

  L'information est basée sur des faits réels et vérifiables. Elle utilise des critères qui éliminent les perceptions (je pense, je crois…) pour ne conserver que les faits et pour éviter des interprétations fausses, contraires au réel ou portant au jugement.

3e Question : Où

- L'information se trouve sur quel genre de site Internet ? (forums, réseau social, page personnelle, site reconnu, etc.) ?

- De quel pays provient l'information ?

  Certains pays contrôlent l'information.

- Est-ce que l'accès au site est facile ?

- Quels sont les indices dans l'adresse du site Internet ?

  Certains sites utilisent des adresses ressemblant à de sites crédibles.

4e Question : Quand

- L'information sur le site internet est-elle récente?

  L'information sur certains sujets peut évoluer dans le temps et perdre sa pertinence.
  Ex : La recherche médicale, les politiques publiques, etc.

- Quel est la date de création du site ou celle de sa dernière mise à jour ?

  Un site qui ne met pas l'information à jour peut être source de biais.

- Les liens vers les autres sites sont-ils à jour ou fonctionnent-ils ?
  Cela montre qu'il y peu de suivi sur le site.

5e Question : Comment

- L'information est-elle bien présentée?

  Un texte mal présenté ne fait pas professionnel.

- Quel est le registre de langue ?

  Un texte contenant des sacres ou des insultes manque de crédibilité.

- Quel est la qualité de la langue ?

  Un vocabulaire imprécis est un signe de manque de crédibilité puisque cela peut porter à confusion.

- L'information s'appuie-t-elle sur d'autres sources ?

  Une seule source affirmant que l'on ait aperçu dans le ciel un cochon volant serait suspecte non? Cela doit t'arriver souvent d'entendre quelqu'un dire que quelqu'un dit avoir entendu dire que quelqu'un a dit que… Souvent l'origine de la nouvelle est douteuse. Alors faut se méfier.

6e Question : Pourquoi

- Quels sont les buts et les motifs du site ?

  Possible biais idéologique.

- Est-ce qu'on tente de vendre un produit ?

  Site commercial. Il faut user de son jugement ici.
  Ex : Un site donnant des conseils médicaux faisant la promotion de produits naturels dont la preuve de bénéfices pour toutes sortes de maladies ou symptômes reste à prouver.
  Ex : Un site ventant un produit. Bien des sites, pour financer l'information (car celle-ci a un coût), vendent de la publicité. Cette publicité peut être un publireportage qui elle peut contenir de l'information douteuse. Par contre, l'information peut demeurer valable.

- Est-ce qu'on tente de dénigrer des gens, des groupes ?

- Est-ce qu'on tente de faire part d'opinions personnelles ?

- IMPORTANT : Pour les documents écrits, le même raisonnement s'applique.
- Il faut questionner la source.
- Toujours!

Annexe 4

DOSSIER

TEXTE 1

Nouvelle arrivée massive de migrants au Québec

Yves Poirier | TVA Nouvelles
Publié le 3 avril 2018 à 18:17

Au moins 500 migrants ont franchi illégalement la frontière près de Saint-Bernard-de-Lacolle durant la fin de semaine de Pâques, a appris TVA Nouvelles.

Selon des sources bien au fait du dossier, entre 120 et 150 migrants par jour sont passés par le chemin Roxham, un point de passage bien connu des demandeurs d'asile, au cours de la longue fin de semaine.

Mardi, un journaliste de TVA Nouvelles a d'ailleurs assisté à l'arrivée d'une quinzaine de migrants en après-midi. Ils ont été interceptés par des agents de la Gendarmerie royale du Canada.

En raison du fort nombre d'arrivées, des roulottes isolées pour l'hiver qui avaient été louées et installées au poste douanier l'automne dernier au coût de 1 million $ ont finalement servi pour une première fois. Des familles y ont été hébergées, avant de pouvoir prendre la direction de Montréal vers des centres d'hébergement temporaire.

REGAIN D'ACTIVITÉ

Cette augmentation du nombre de passages irréguliers à la frontière tranche avec les journées d'hiver, alors que le nombre de migrants interceptés avoisinait plutôt la cinquantaine par jour en janvier.

Selon l'Agence des services frontaliers du Canada, environ 20 000 demandeurs d'asile ont été interceptés lorsqu'ils ont traversé la frontière au Québec en 2017, dont 5530 lors du seul mois d'août. Un camp temporaire avait même dû être aménagé d'urgence au poste frontalier de Saint-Bernard-de-Lacolle pour gérer l'afflux de migrants, alors que jusqu'à 300 demandeurs d'asile par jour traversaient la frontière.

La crise avait été causée par la décision du gouvernement américain de ne pas renouveler le permis de résidence temporaire de 58 000 Haïtiens qui étaient accueillis aux États-Unis depuis le séisme de 2010. Ces permis ont toutefois été renouvelés en novembre dernier jusqu'en juillet 2019.

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le nombre de demandeurs d'asile au Canada a doublé entre 2016 et 2017 pour atteindre les 50 000 l'an dernier.

TEXTE 2

Moins de 900 migrants irréguliers ont été expulsés depuis 2017

PHOTO CHARLES KRUPA, ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

Le ministère de l'Immigration attribue ce bilan si faible au fait que les mesures de renvoi ne peuvent être exécutées que lorsqu'un demandeur d'asile a épuisé tous ses recours pour tenter de rester au Canada.

(Ottawa) De nouvelles statistiques fédérales montrent que l'Agence des services frontaliers du Canada a renvoyé un peu moins de 900 demandeurs d'asile qui étaient entrés au Canada en exploitant une faille dans les lois sur les réfugiés.
Publié le 28 juin 2019 à 17h27 Journal La Presse

TERESA WRIGHT
LA PRESSE CANADIENNE

Depuis le début de 2017, plus de 45 000 migrants sont entrés au Canada de façon irrégulière en empruntant un sentier forestier entre l'État de New York et le Québec — le chemin Roxham, près de Lacolle —, évitant ainsi les points de contrôle frontaliers officiels, où ils auraient été automatiquement refoulés aux États-Unis.
Or, jusqu'à présent, 866 d'entre eux ont été expulsés du Canada, après le rejet de leur demande d'asile.

Ce bilan est si faible puisque les mesures de renvoi ne peuvent être exécutées que lorsqu'un demandeur d'asile a épuisé tous ses recours pour tenter de rester au Canada, a expliqué Marie-Emmanuelle Cadieux, la porte-parole du ministre de la Sécurité frontalière, Bill Blair.
Les migrants dont la demande est rejetée peuvent faire appel de la décision ; ils peuvent aussi exiger une évaluation des risques avant renvoi, pour déterminer si le retour d'un migrant dans son pays d'origine pourrait le mettre en danger.

« Toute personne condamnée à quitter le Canada a droit à une procédure régulière devant la loi et toutes les mesures de renvoi sont susceptibles d'appel à différents niveaux », a soutenu Mme Cadieux dans un communiqué.

De nombreux demandeurs d'asile sont arrivés au Canada de manière irrégulière au début de 2017, après que le président des États-Unis, Donald Trump, eut annoncé qu'il mettrait fin à un programme offrant un statut de protection temporaire aux migrants de plusieurs pays.

En évitant les passages frontaliers officiels lors de leur entrée au Canada, ces migrants tirent parti d'une faille de « l'Entente sur les tiers pays sûrs » conclue entre le Canada et les États-Unis, qui permet aux personnes déjà en sol canadien de revendiquer le statut de réfugié. En vertu de l'accord, s'ils allaient dans les passages frontaliers officiels, ils seraient renvoyés aux États-Unis, un pays que le Canada juge sûr pour eux.

Le gouvernement Trudeau a qualifié ces personnes de « migrants irréguliers » et s'est bien gardé de parler de « migrants illégaux » — termes que les conservateurs utilisent couramment.
Leurs demandes d'asile sont traitées par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), un tribunal indépendant. La CISR a accumulé des retards importants en essayant de traiter le flot de nouvelles demandes au cours des deux dernières années. Cela explique également la lenteur du processus pour expulser les migrants.

Les chiffres publiés en ligne démontrent que la CISR n'a traité que 33 % des demandes d'asile déposées par des migrants en situation irrégulière depuis 2017. Sur ces demandes, 6885 ont été acceptées pour la protection des réfugiés et 5650 ont été rejetées. Par ailleurs, 1322 autres demandes ont été abandonnées ou retirées. Des dizaines de milliers de personnes attendent que leur dossier soit traité.

Entre-temps, seuls 30 % des 4700 recours déposés contre ces décisions ont été finalisés.

REPORTAGE 1

Prêts à recevoir une nouvelle vague de migrants illégal au Québec. Yes..., TVA,Youtube, 14 juin 2019.

https://youtu.be/ozomskLQFz0

REPORTAGE 2

Pourquoi tant de migrants au Québec?, La Vérif, Radio-Canada Info, Youtube, 19 avril 2018.

https://youtu.be/v4AjqilJk04

Annexe 5

TEXTE 3

Opinion

LOÏC TASSÉ

LES IMMIGRANTS TRICHEURS

JOURNAL DE MONTRÉAL Mercredi, 2 août 2017

Les immigrants illégaux qui arrivent au Canada ces jours-ci sont des tricheurs. Bien souvent, ils sont entrés illégalement aux États-Unis, c'est-à-dire sans faire de demande officielle comme les autres personnes qui désirent immigrer aux États-Unis. La crainte qu'inspirent les politiques de Donald Trump les a fait migrer illégalement à nouveau, cette fois au Canada. À nouveau, ils passent devant tout le monde, devant tous les autres qui ont fait une demande légale pour immigrer au Canada.

À la fin du processus, ils seront soit accueillis comme réfugiés, soit refusés (et possiblement retournés aux États-Unis), soit encore ils s'évanouiront dans la nature et ils tenteront de survivre dans toutes sortes de boulots au noir.

Rien de réjouissant

La vague grandissante d'immigrants illégaux qui fuient les États-Unis n'a rien de réjouissant.

Ces immigrants illégaux coûtent chers, surtout s'ils sont peu qualifiés. Ils exercent une pression à la baisse sur les salaires et ils risquent de se retrouver sur le bien-être social s'ils obtiennent le statut de réfugiés. Ils coûtent chers quand ils arrivent malades. Ils coûtent chers quand ils arrivent sans papier. Ils coûtent cher quand il faut les nourrir, les loger, les encadrer...

Rien de bon pour la communauté haïtienne

Ces derniers temps, la plupart des immigrants illégaux qui arrivent au Québec sont d'origine haïtienne. Les Québécois d'origine haïtienne sont très bien intégrés. Ils sont en général travaillants, éduqués et en plus ils parlent français. Mais les immigrants illégaux d'origine haïtienne qui proviennent des États-Unis ne sont pas nécessairement francophones. Ils ne sont pas nécessairement bien éduqués non plus. Si cette immigration illégale se maintient, gageons qu'elle divisera la communauté haïtienne du Québec. Le même raisonnement peut être tenu avec à peu près tous les immigrants illégaux qui proviennent des États-Unis, peu importe leur nationalité.

La responsabilité du Canada

Le Canada ne peut pas prendre sur ses épaules la misère du monde entier, surtout lorsqu'il n'en est pas responsable. La cause est limpide dans le cas d'Haïti. Si les Haïtiens fuient leur pays, c'est d'abord et avant tout parce que les élites haïtiennes sont en majorités incompétentes et corrompues. Ces mêmes élites qui échafaudent toutes sortes de théories plus ou moins farfelues pour détourner la colère des Haïtiens et pour culpabiliser les Occidentaux.

Il n'en va pas de même pour les gens qui fuient le Proche et le Moyen-Orient. Malheureusement, dans ces cas, le Canada porte une part de responsabilité, parce qu'il appuie des régimes islamistes qui sont responsables de la dérive islamiste dans le monde musulman. Mais il faut bien dire que cette responsabilité est secondaire par-rapport à celle des grandes puissances comme les États-Unis et la France.

Les considérations économiques, politiques et morales ci-dessus sont importantes pour aider à prendre des décisions face à la vague d'immigrants illégaux qui menace le Canada.

Un débat à faire d'urgence

Il existe un danger réel que des millions de personnes veuillent traverser la frontière américaine pour entrer illégalement au Canada.

Nous devons nous demander quel est le seuil de tolérance des sociétés canadiennes et québécoises pour ces immigrants illégaux.

Fondamentalement, répétons-le, ce sont des tricheurs qui passent devant les autres immigrants légitimes.

Faut-il accueillir davantage de ces immigrants illégaux, mais restreindre l'accès aux autres types d'immigrants? Quel est le seuil critique d'accueil des réfugiés? Combien notre économie peut-elle absorber d'immigrants légaux et illégaux? Combien notre société peut-elle en accueillir sans que des ghettos se forment? Que pouvons-nous faire au besoin pour décourager, ou même arrêter l'immigration illégale?

Ces questions ne sont pas agréables à poser. Il est dérangeant d'y réfléchir, surtout dans des sociétés chrétiennes où les valeurs de charité sont encore très présentes.

Une question de temps

Nous ferions mieux d'engager un débat national sur ces questions au plus vite, pendant que le climat social est encore relativement sain. Il serait dommage d'être surpris comme en Europe par une vague de migration massive et de subir toutes les tensions sociales et politiques qui ne manqueraient pas d'en résulter.

Est-ce trop demander que d'exhorter nos dirigeants à réfléchir un peu sur ce qui risque de se produire dans les prochaines années ou peut-être même dans les prochains mois? Si pour une fois nous devancions une crise?

TEXTE 4

Opinion

Dominic Palladini

HUFFINGTON POST, 8 AOÛT 2017

La fameuse question des immigrants illégaux

Cher Loïc Tassé,je vais simplement t'expliquer que les immigrants illégaux le sont parce la société ne les a pas accueillis au départ.

À part le fait que ces immigrants illégaux soient passés par les États-Unis avant d'entrer au Canada, probablement à cause des politiques régressives de Trump, le grand drame pour toi c'est que ces gens passent devant les migrants qui font une demande légale pour entrer aux pays.

Salut Loïc,

Comme plusieurs la semaine dernière, j'ai pu lire ton billet dans le *Journal de Montréal*. C'est la raison pourquoi j'ai décidé de t'écrire, en fait. Je vais tenter de te rassurer.

Considère-toi chanceux, habituellement quand j'écris, je prends trop de temps, je reviens sur mes idées et je termine en ne publiant rien; pour toi, je vais tout faire pour calmer tes angoisses.

À part le fait que ces immigrants illégaux soient passés par les États-Unis avant d'entrer au Canada, probablement à cause des politiques régressives de Trump, le grand drame pour toi c'est que ces gens passent devant les migrants qui font une demande légale pour entrer aux pays. Je ne veux pas te brusquer, mais le principe d'être un immigrant illégal, c'est de ne pas passer par ces processus, du moins pas au début. Telle sera donc la question : pourquoi entrent-ils illégalement dans un pays? À réfléchir.

Tu n'as pas encore nommé ces immigrants, mais tu les accuses de coûter cher et d'être peu qualifiés. Je ne sais pas d'où tu prends tes informations, alors rassure-toi, ces gens sont bien souvent très qualifiés. Quand on s'intéresse à la question, on peut faire une petite recherche Google. On se rend compte que moins de 20% des immigrants travaillent dans leur domaine de qualification. Si si, je te le dis. T'apprends ça dans le site de Statistique Canada. Je sais, les données datent un petit peu, mais je t'assure qu'elles sont encore pertinentes, puisque la situation n'a guère changé depuis 10 ans.

L'IRIS a aussi publié une étude en 2012 qui affirmerait que les immigrants ont généralement un salaire moins élevé que les natifs d'une société. Lorsqu'on ajoute le chômage à l'équation, effectivement, on peut trouver que leur apport économique à la société n'est pas à la hauteur de tes attentes; mais lorsqu'on constate que malgré leurs qualifications, ces nouveaux arrivants se retrouvent sous-employés, on peut commencer à comprendre le problème. As-tu déjà pris le taxi? Je te suggère de le prendre aujourd'hui et de jaser un peu avec ton chauffeur. Tu te rendras compte que nous avons des médecins, des ingénieurs.

Ensuite, tu vises la communauté haïtienne, comme si ce serait d'elle que tu parles en mentionnant « les immigrants illégaux ». Tu les divises en deux groupes, comme c'est trop souvent le cas lorsqu'on parle des minorités en nommant les « gentils » et les « méchants ». Les gentils sont évidemment les éduqués, ceux qui parlent français, qui s'intègrent bien. Les autres? Ceux qui parlent uniquement l'anglais, probablement venant, selon toi, des États-Unis. Eh bien oui, Loïc, on parle anglais aux États-Unis. Tu ne vas quand même pas leur reprocher d'avoir appris cette langue s'ils y ont résidé?

Peux-tu leur laisser le temps d'apprendre le français? Et qu'est-ce qu'on fait avec les gens éduqués, mais qui parlent uniquement l'anglais? En lisant ta troisième partie j'ai un peu compris ce que tu voulais dire, mais on appelle plus ça « couper un cheveu en quatre » ... on appelle ça en faire une perruque : « Si les Haïtiens fuient leur pays, c'est d'abord et avant tout parce que les élites haïtiennes sont en majorités incompétentes et corrompues. Ces mêmes élites qui échafaudent toutes sortes de théories plus ou moins farfelues pour détourner la colère des Haïtiens et pour culpabiliser les Occidentaux.

Parce que les nôtres sont exempts de corruption? Et selon toi, les gouvernements occidentaux ne seraient pas responsables de la situation économique en Haïti et ailleurs? Je t'invite à t'informer sur la question et des agissements des gouvernements occidentaux pour imposer le néolibéralisme à travers le monde. *La Stratégie du Choc* de Naomi Klein est un bon début, si tu t'intéresses vraiment à la question.

Je vais simplement t'expliquer que les immigrants illégaux le sont parce que la société ne les a pas accueillis au départ. Il faudrait au contraire que ces immigrants soient bien accueillis pour qu'ils ne soient pas illégaux, justement.

Finalement, tu nommes enfin ta cible, tes immigrants illégaux de prédilection : les arabes. Je serai honnête, une phrase m'a fait tiquer : « Faut-il accueillir davantage de ces immigrants illégaux, mais restreindre l'accès aux autres types d'immigrants?" Je vais simplement t'expliquer que les immigrants illégaux le sont parce que la société ne les a pas accueillis au départ. Il faudrait au contraire que ces immigrants soient bien accueillis pour qu'ils ne soient pas illégaux, justement.

C'est à la fin de ton texte que nous pouvons saisir l'ampleur de tes inquiétudes sur le sujet. Tu en appelles même à un débat national sur la question. Tu crains, en gros, que le Canada vive une vague massive d'immigration comme en Europe. Je vais t'expliquer pourquoi cela ne pourra jamais arriver Loïc. Il y a un Océan qui sépare les continents. Ce qui n'est pas le cas avec la région de l'Europe et l'Asie. Puis si on compare à la traversée de la Méditerranée, qui est une chose assez risquée, il est donc impensable de voir une majorité traverser l'Océan.

Une dernière chose aussi toute conne que tu n'as sûrement pas pensé (d'ailleurs, c'est un peu ça le problème), c'est que ceux qui cognent aux portes de l'Europe ne sont pas des immigrants illégaux, mais des réfugiés qui fuient la terreur.

J'espère que tout cela t'a rassuré et que tu pourras bien dormir ce soir.

TEXTE 5

Le statut d'immigrant illégal n'existe pas au Canada

LA VOIX DE L'EST, 28 août 2017 18h46

Depuis la récente vague de demandes d'asile, le Barreau du Québec croit nécessaire d'expliquer que les personnes en provenance des États-Unis qui entrent irrégulièrement au Canada obtiennent un traitement de leurs demandes, conformément à la loi applicable au Canada. Quant à la question plus large des migrants vulnérables, elle relève avant tout de la sphère politique et elle est loin d'être réglée.

Les responsabilités du Canada en matière de demande d'asile

Le Canada a des obligations internationales envers les réfugiés en vertu de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951. Cette convention prévoit que les États contractants n'appliqueront aucune sanction pénale aux demandeurs d'asile qui entrent irrégulièrement sur leur territoire dans la mesure où ces derniers se présentent aux autorités et leur exposent leurs craintes de persécution. Ainsi, bien qu'il existe une obligation générale d'obtenir certains documents préalablement à l'entrée au pays, le Canada ne pourra en imposer contre les demandeurs d'asile qui ne respectent pas cette obligation. Une fois l'asile revendiqué et l'identité des demandeurs établie, ces derniers quittent les bureaux frontaliers en toute légalité dans l'attente du traitement- de leur demande.

Le processus de demande d'asile au Canada

En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le processus d'obtention de l'asile au Canada débute avec une demande qui sera par la suite examinée par un agent d'immigration pour en déterminer la recevabilité. Il existe plusieurs motifs d'irrecevabilité de la demande, comme le fait que la demande soit faite à un point d'entrée du Canada par une personne en provenance des États-Unis, en application de l'Entente sur les tiers pays sûrs. C'est probablement pour cette

raison que plusieurs demandeurs d'asile en provenance des États-Unis ne se présentent pas aux points d'entrée et entrent irrégulièrement sur le territoire canadien.

Par la suite, si la demande est jugée recevable, l'agent la transmettra à la Section de la protection des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié afin qu'elle statue sur le bien-fondé de la demande. Chaque demande étant un cas d'espèce, il ne faut pas tenter de qualifier le bien-fondé de la demande avant qu'elle soit étudiée sur le fond par la Commission.

En conséquence, il est important de distinguer les concepts de demandeurs d'asile et de réfugiés et d'éviter de faire référence au concept d'« immigrants illégaux » qui n'existe pas dans notre droit. Chaque demande doit être analysée à son mérite et il est primordial de laisser aux autorités compétentes le soin de trancher ces demandes. La protection de toute personne vulnérable est un enjeu fondamental pour notre société qui respecte la règle de droit et fait la promotion- des droits et libertés.

Me Paul-Matthieu Grondin
Le bâtonnier du Québec

TEXTE 6

Opinion

Mario Dumont

Crise des Migrants : L'illégalité privilégiée

JOURNAL DE MONTRÉAL, Vendredi, 20 avril 2018

L'entrée désordonnée de milliers de migrants dans le pays crée de l'inquiétude. Les citoyens l'expriment, le gouvernement du Québec l'exprime aussi. Il a d'ailleurs monté le ton pour se faire entendre d'Ottawa.

Les préoccupations légitimes vont de notre capacité à intégrer harmonieusement ces nouveaux arrivants jusqu'à l'impact budgétaire de leur arrivée en si grand nombre. Il y a des impacts notamment sur le système de santé, sur les services sociaux et les écoles.

Cependant, je crois que nous oublions de mentionner ceux qui sont peut-être les plus grandes victimes du phénomène : les véritables demandeurs d'asile. Je parle ici de ceux qui respectent les processus qu'on avait l'habitude d'appeler « normaux ». Ceux qui ont confiance de respecter tous les critères pour être acceptés comme réfugiés et qui ne se présentent pas sur un petit chemin de terre pour mettre le Canada devant un fait accompli.

Pénalisés pour avoir respecté les règles

Ces gens-là, pour plusieurs, ont vécu la guerre ou des catastrophes naturelles. Ils sont réellement menacés dans leur pays et sont passés à travers les processus d'identification de grands organismes humanitaires, comme le Haut-Commissariat aux réfugiés ou la Croix-Rouge. Dans certains cas, ils

ont attendu de longs mois, parfois dans des conditions difficiles, avant qu'on leur donne le feu vert de venir au Canada et de placer leur demande.

En 2018, on peut avoir une forte impression que ces gens respectueux des règles passent deuxièmes. D'abord, les migrants illégalement entrés sont si nombreux qu'on imagine que les « réguliers » entrent à un rythme moindre. Mais je comprends aussi que s'ils se présentent dans le système d'accueil des réfugiés au Canada, ils auront affaire à un système totalement engorgé.

Les délais d'attente pour l'étude d'un cas sont multipliés par huit. Les centres d'hébergement débordent. Les organismes d'aide en ont plus que plein les bras. En résumé, ceux que je qualifie de vrais réfugiés vont se frapper à un système d'accueil lourdement détérioré par l'affluence des irréguliers.

Passeurs gagnants

Le message épouvantable que cette situation passe à propos du Canada, c'est qu'ici il vaut peut-être mieux nous forcer la main illégalement. Ce sera plus vite de passer par le rang Roxham que d'attendre le feu vert pour vous présenter de façon officielle dans un aéroport.

Le message c'est qu'il vaut peut-être mieux donner de l'argent à un passeur qui va orchestrer votre arrivée par le chemin de terre, que de vous empêtrer avec un organisme dans le giron des Nations Unies. Est-ce bien l'approche qu'annonce le Canada ?

Bien sûr, le premier ministre Trudeau tient à cette image du pays ouvert et généreux à l'infini. Mais si cette ouverture bénéficie à des passeurs, des profiteurs qui s'emplissent les poches avec une activité illégale en abusant des espoirs de pauvres gens, cela devient de la bêtise.

Les membres du gouvernement fédéral traitent toute cette question avec une incroyable désinvolture. Je me demande s'ils sont déconnectés du terrain, comme le disait Philippe Couillard, ou s'ils partagent les lunettes roses de leur chef.

REPORTAGE 3

Enquête | Aux frontières du réel, Radio-Canada Info, 30 mars 2017.

https://youtu.be/MnlipJilEA0

Annexe 6

TEXTE 7

La répartition de la richesse

Patrick Thénière et Rémy Morel

LE JOURNAL DES AFFAIRES 30/10/2009

Qui ne rêve point d'un monde juste où tous les citoyens d'un même pays jouiraient des mêmes droits, des mêmes opportunités dans la vie et pourquoi pas, de la même richesse?

Supposons que l'on prend toute la richesse du pays, et qu'on la répartisse de façon égale à chaque individu. À long terme, que devrait-il se passer? Nous pensons avoir une petite idée du résultat.

Au début, ce serait la cacophonie, puisqu'un nombre impressionnant de gens se retrouveraient avec des participations dans différentes entreprises. En effet, la majeure partie de toutes les richesses englobent l'immobilier et les entreprises. L'argent comme tel ne constitue qu'une faible partie.

Donc, un tas d'individus ne sauraient pas quoi faire avec ces participations. Ils devraient normalement tout vendre, peu à peu. Mais la plus forte motivation ne proviendrait pas du fait que l'on ne sache point quoi faire avec de tels actifs. Une grande envie de dépenser s'emparerait d'un gros pourcentage de ces gens. Ils liquideraient donc les avoirs qui rapportent des revenus afin de les convertir en biens ou en services. Ce que l'on fait avec l'argent découle principalement d'un choix de vie. Certains accumulent et veulent s'enrichir (et dépensent donc de façon modeste par rapport à leurs actifs ou leurs revenus). D'autres privilégient le moment présent et dépensent au fur et à mesure.

Donc, au bout de quelques années, la situation serait exactement la même que celle d'aujourd'hui : les inégalités sociales seraient à nouveau présentes.

Ce qui est étonnant, c'est qu'un peu partout dans le monde, on dit qu'en général 20% des contribuables paient 80% de tous les impôts (dont les plus pauvres bénéficient évidemment). Donc, il existe déjà un système de redistribution qui devrait logiquement ramener tout le monde à égalité. On pourrait débattre pendant longtemps des raisons qui font que les inégalités persistent. Cependant, nous sommes presque certains d'une chose : si on redistribuait toutes les richesses de façon égale aujourd'hui, à long terme, on reviendrait au même niveau qu'avant.

TEXTE 8

MICHEL KELLY-GAGNON,

Directeur, INSTITUT ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL (IEDM)

JOURNAL DE MONTRÉAL, Mercredi, 28 juin 2017

À écouter certains médias, politiciens ou même le pape, on serait tenté de croire que réduire les inégalités économiques et redistribuer de la richesse des plus fortunés vers les plus démunis constituent le combat du siècle. Ce n'est pourtant pas l'avis de l'ensemble de la population, comme le montre une étude fort intéressante parue en avril dernier.

Des chercheurs en psychologie de l'université Yale y vont de conclusions qui peuvent étonner à première vue :

> Il n'existe pas de preuves montrant que les gens en général sont préoccupés par les inégalités économiques
>
> Ce qui leur importe est plutôt le que système économique soit juste et équitable. Et qu'il récompense les gens au mérite, selon leurs efforts. Cette « justice économique » est souvent confondue avec le concept de « réduction des inégalités ».
>
> Les gens accordent plus d'importance à une distribution juste et équitable des revenus qu'à une distribution égale. Et s'il faut choisir entre les deux, les gens préfèrent une inégalité juste à une égalité injuste.

En d'autres mots, ce sont les occasions de s'enrichir qui comptent – et qui doivent être accessibles à tous – et non la distribution de la richesse.

Bonne nouvelle, le Canada est justement un endroit où les opportunités de mobilité sociale sont nombreuses! Une étude toute récente de Statistique Canada montre d'ailleurs que la mobilité sociale est stable au Canada.

En effet, contrairement aux idées reçues, les Canadiens qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus n'y demeurent pas longtemps. Seulement 13 % de ceux qui se trouvaient dans le quintile des revenus les plus faibles en 1990 – incluant des étudiants et jeunes adultes – s'y trouvaient toujours en 2009, selon une banque de données de Statistique Canada.

Aussi, non seulement les pauvres s'enrichissent au Canada, mais ils se sortent de la pauvreté de plus en plus vite. Seulement 3,6 % de l'ensemble des Canadiens sont restés sous le seuil de faible revenu pendant les six années de la période 1993-1998, et cette proportion a chuté à 1,5 % pour la période 2005-2010.

Comme nous le constatons dans notre propre étude, ce qui compte, ce n'est pas le nombre de riches ou de pauvres à un moment précis, mais plutôt que ceux se trouvent au bas de l'échelle des revenus

ne soient pas prisonniers de leur statut, et que leurs enfants ne soient pas condamnés à y rester. Et je suis heureux de voir qu'une majorité de gens, selon l'étude de Yale, comprennent cela.

Pourrait-on faire encore mieux? Oui, en adoptant des politiques publiques qui favorisent la liberté économique pour tous et la création de richesse. Ce qui permet aux Canadiens d'éviter de stagner dans la pauvreté, c'est la possibilité d'avoir un emploi. Pour ce faire, il faut enlever les embûches administratives et réglementaires qui nuisent à l'entrepreneuriat, à l'investissement et à la croissance économique en général.

Et il faut surtout comprendre que la création de richesse ne passe pas par des programmes bureaucratiques de l'État, qui coûtent cher et qui finiront par nécessiter des hausses de taxes, ralentissant du coup les investissements et l'entrepreneuriat.

Lorsque des gens en situation de pouvoir choisissent de « redistribuer » la richesse selon ce qu'ils croient approprié, ceci est d'ailleurs en contradiction avec le concept de justice économique tel que le conçoivent une majorité de gens, et n'a strictement rien à voir avec la véritable création de richesse.

TEXTE 9

LA RÉPARTITION DES RICHESSES, EST-CE QU'ON S'EN FOUT VRAIMENT ?

RÉPLIQUE À MICHEL KELLY-GAGNON

Samuel Caron, INSTITUT DE RECHERCHES ET D'INFORMATION SOCIOÉCONOMIQUES (IRIS)

Le 28 juin dernier, le directeur de l'Institut économique de Montréal (IEDM) Michel Kelly-Gagnon signait un billet au titre provocateur : « Les gens préfèrent une société juste... et inégale » Soyons-lui reconnaissants : ce texte nous offre une occasion en or de déboulonner un argumentaire classique de la droite libertarienne.

M. Kelly-Gagnon amorce sa réflexion sur la répartition de la richesse en citant une étude de l'Université Yale qui soutient que les gens tendent à préférer une société dans laquelle tous ont les mêmes opportunités économiques plutôt qu'une société où l'on redistribue une part égale des richesses à tous sans considération pour le mérite et le travail des individus.

Ce que nous apprend cette étude n'est donc guère étonnant : nous souhaitons généralement être récompensés pour notre travail. Ce qui surprend toutefois, ce sont les conclusions douteuses que le directeur de l'IEDM en tire.

En effet, M. Kelly-Gagnon soutient que la redistribution étatique des richesses est « *en contradiction avec le concept de justice économique telle que le conçoivent une majorité de gens* ». Il ajoute que pour parvenir à une plus grande justice économique, il faudrait donner « *plus de liberté économique à tous* » en déréglementant les marchés et en coupant dans les « *coûteux* » programmes gouvernementaux.

Voyons en quoi M. Kelly-Gagnon fait fausse route.

INÉGALITÉS ET JUSTICE ÉCONOMIQUES

Pour obtenir un portrait des inégalités économiques, il ne suffit pas de regarder du côté des revenus. Il est plus important encore d'examiner la répartition du *capital*, soit l'ensemble des revenus, des héritages, des actifs mobiliers/immobiliers et des moyens de production. Cette répartition du capital

est plus déterminante puisqu'elle est fortement inégale et génère systématiquement des inégalités de richesses.

Comment l'expliquer ? C'est simple. Vous connaissez l'adage *« La façon la plus facile de faire de l'argent, c'est d'avoir de l'argent »* ? Eh bien, c'est vrai. C'est précisément ce qu'a montré l'économiste Thomas Piketty[1] devenu célèbre dans les dernières années pour ses travaux sur la répartition du capital, justement.

En bref, les profits tendent à se concentrer dans les mains de ceux qui détiennent le capital, surtout lorsqu'il y a peu d'opportunités offertes à tous et toutes dans un contexte de croissance économique faible, comme c'est le cas depuis au moins 20 ans au Canada.

En d'autres mots, les profits ne sont donc pas répartis uniquement en fonction du mérite et du travail des individus, mais aussi en fonction des privilèges que leur confère préalablement leur statut socioéconomique (leur richesse, leur héritage, mais aussi leur genre et leur ethnicité, entre autres).

À cet égard, la redistribution des richesses contribue à atténuer la tendance naturelle à l'accumulation du capital aux mains des plus riches, chose importante dans un monde aux ressources matérielles de plus en plus limitées et menacées.

Prenons un exemple imagé. Si l'ensemble des richesses d'une société peut être représenté en une grande tarte que tous et toutes doivent se partager, force est de constater qu'elle ne pourra probablement pas grandir à l'infini.

Si la répartition des pointes de celle-ci est de plus en plus inégale, la part de tarte des plus démunis risque de les laisser rapidement sur leur faim. C'est ce que redoutent des économistes comme Piketty qui plaident pour une plus grande redistribution des richesses afin de lutter contre ce phénomène d'accroissement systématique des inégalités dû au capital.

En ce qui concerne le mérite, l'excellent livre « La juste part » des universitaires Robichaud et Turmel[2] nous montre bien que nous vivons en interdépendance avec les autres et que nul n'est lui-même la seule et unique source de sa réussite économique. La redistribution des richesses, via l'impôt par exemple, permet alors aux plus riches de faire « leur juste part » en ayant l'humilité de reconnaître que leur réussite est en partie redevable aux gens qui travaillent pour eux, aux enseignant·e·s qui les ont formés, aux infirmières qui les ont soignés, ainsi qu'à l'ensemble de la société sans qui leur succès n'aurait tout simplement pas été possible.

LIBERTÉS ET JUSTICE ÉCONOMIQUES

Amartya Sen, lauréat d'un prix Nobel d'économie pour ses travaux sur la famine en Inde, a bien démontré que nous n'avons pas tous la même capacité à convertir nos libertés économiques en richesses et en accomplissements[3].

Effectivement, à qui bénéficieraient davantage les libertés engendrées par la déréglementation des marchés que souhaite M. Kelly-Gagnon ? À moins de croire encore bêtement à l'infaillibilité de la main invisible d'Adam Smith[4] ou la théorie déchue du ruissellement vers le bas[5], il semble que ce soit les plus riches, les propriétaires d'entreprises et les gens avec les plus gros portefeuilles en bourse qui bénéficieront réellement d'une déréglementation et d'une diminution des taxes aux entreprises.

Si l'objectif est d'engager la société sur la voie d'une plus grande « *justice économique* », il ne faut pas se contenter de donner des libertés économiques de base aux gens (comme l'accès à l'emploi

dont parle M. Kelly-Gagnon) mais il faut aussi donner à tous et toutes les capacités de saisir ces opportunités. Quelles capacités ? Être éduqué et être en santé, par exemple, comptent parmi les capacités que l'Indice de Développement Humain[6] de l'ONU développé grâce à Amartya Sen.

Par exemple, peut-on dire qu'un enfant avec des troubles d'apprentissage et issu d'un milieu défavorisé aura les mêmes opportunités futures de prospérer qu'un enfant avec les mêmes difficultés, mais issu d'une famille fortunée qui a les moyens de lui offrir les services d'encadrement dont il a besoin ? C'est là toute l'importance des services sociaux aux plus défavorisés pour mettre en place une vraie justice économique.

JUSTICE ÉCONOMIQUE ET… ABSURDITÉS

On a vu que pour l'IEDM, il faudrait faire l'inverse et couper davantage dans les services sociaux. Or, ces services sociaux permettent justement aux gens les plus défavorisés d'acquérir les capacités qui leur seront nécessaires pour saisir différentes opportunités de prospérer. Couper dans les services sociaux nuit donc directement à ce que certaines entendent par « justice économique », soit l'égale opportunité des chances de prospérer.

Lorsque le directeur de l'IEDM célèbre le fait que seulement 3,6 % des Canadiens les plus démunis demeurent sous le seuil de la pauvreté plus de 5 ans — ce qui nous offre un des meilleurs taux de mobilité sociale au monde — il semble oublier que le Canada est l'un des pays qui offre le plus de services sociaux à ses citoyens. Il commet donc l'absurdité de vanter la mobilité sociale avant de souhaiter en abolir l'une de ses causes essentielles.

Le billet de M. Kelly-Gagnon fait malheureusement encore une fois l'éloge d'une idéologie politique qui vit dans un monde déconnecté de la réalité.

---

[1] Piketty, T. (2013). *Le capital au XXIe siècle*. Le Seuil.

[2] Robichaud, D., Turmel, P., & Turmel, P. (2016). *La juste part : repenser les inégalités, la richesse et la fabrication des grille-pains*. Éditions Les liens qui libèrent.

[3] Amartya, S. E. N. (2000). Repenser l'inégalité. *Paris : Seuil*, *281*. et Sen, A. (2011). *The idea of justice*. Harvard University Press.
[4] https://www.contrepoints.org/2012/03/01/71284-adam-smith-et-la-main-invisible
[5] http://iris-recherche.qc.ca/blogue/le-ruissellement-ne-fonctionne-pas-vive-le-ruissellement